

VOLET 5

POLITIQUE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Contexte : une gestion vertueuse des ressources planétaires

La surexploitation des ressources naturelles est un réel danger pour l'humanité. A l'heure actuelle, nos prélèvements dépassent largement la capacité qu'a la Terre de régénérer ses ressources et d'absorber les déchets. Le jour du dépassement de la consommation de ressources naturelles que la Terre peut renouveler dans la même année est de plus en plus proche (29 juillet en 2019, 2 mois plus tôt qu'en 1999, source WWF).

L'économie circulaire, modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation, le gaspillage de ressources ainsi que la production des déchets, est une réponse à cet enjeu. Dans le secteur de l'énergie, l'économie circulaire peut se développer sur trois thèmes principaux : l'exploitation des ressources naturelles pour la production d'énergie, la consommation d'énergie des utilisateurs finaux et la récupération de la chaleur résiduelle.

L'économie circulaire au sein du Groupe

Le Groupe considère l'insertion de ses activités dans une économie plus circulaire comme un facteur essentiel de sa performance économique et environnementale. Les actions sont portées à plusieurs niveaux : réutilisation des déchets organiques (production de biométhane), gestion de la fin de vie des matériaux (éoliennes, panneaux solaires, etc.), ou encore utilisation durable des ressources. L'économie circulaire conduit souvent à une réduction des coûts de production, à une augmentation de la valeur ajoutée et à une fidélité accrue des consommateurs.

En combinant par exemple ses flux de matières, de déchets et d'énergie à ceux de ses voisins partenaires, le Groupe peut contribuer à la mise en place d'une « écologie industrielle » économe en ressources et en coûts dans une approche gagnants-gagnants avec ses parties prenantes. Le Groupe est ouvert à d'autres approches visant à renforcer l'économie des ressources qu'il étudie, telle que l'économie de fonctionnalité par exemple.

Depuis plus de 20 ans, ENGIE mesure son empreinte sur les ressources au travers des Analyses de Cycle de vie. Il a également développé des outils permettant d'analyser les flux à l'échelle d'un territoire pour diminuer l'impact

sur les ressources et développer l'écologie industrielle (le Groupe a été moteur dans l'expérimentation Ecopal menée dans le Nord de la France dans les années 2000).

Chaque site ou activité travaille à la valorisation et/ou au recyclage de ses déchets. Le Groupe, au travers des équipes de recherche & développement notamment, travaille avec les concepteurs, les fournisseurs et les filières de recyclage pour diminuer l'impact sur les ressources.

Acteur majeur de la transition écologique, ENGIE met en œuvre les principes de l'économie circulaire et s'attache ainsi à :

- Augmenter le taux de recyclage des déchets générés par les activités industrielles
- Réduire le recours aux combustibles fossiles
- Développer les gaz verts tels que le biométhane et l'hydrogène
- Récupérer de manière optimale la chaleur fatale sur les réseaux
- Identifier des filières de recyclage et réduire ainsi l'impact sur les ressources, notamment pour les énergies renouvelables solaires et éoliennes
- Utiliser les ressources de manière durable via des filières certifiées ou labellisées (ex biomasse)
- Inciter à l'éco-conception dans les produits utilisés et les services
- Lutter contre la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement et n'utiliser que de la biomasse issue d'une gestion durable des forêts (cf. politique forêt)
- Favoriser la réutilisation de pièces détachées et de circulation du stock au sein du Groupe via une plate-forme dédiée (BeeWe)

Les objectifs et engagements

Depuis 2017, le Groupe a pris des engagements en matière d'économie circulaire :

- Impulser les gaz renouvelables : biogaz, biométhane de première, deuxième et troisième génération
- Développer la récupération d'énergie sur les processus industriels et tertiaires
- Outiller de manière innovante l'aide au processus de prise de décision relative à l'économie circulaire en zone industrielle (Outil BE CIRCLE)

Les nouveaux objectifs et engagements sont définis pour la période 2020-2030.

	CIBLE
Étude de l'impact des principales activités sur les limites planétaires	2025
Quantité de biogaz injectée sur les réseaux de transport ou de distribution de gaz contrôlés par le Groupe	>1,5 TWh/an en 2023 >5 TWh/an en 2030